

**Département des Yvelines  
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**FERMETURE DU CITY STADE DU 23 JUIN AU 15 JUILLET 2025 - COMPLEXE  
FINALTERI - 197 RUE DES LANDES**

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-1 ;

Vu la délibération DEL\_2024\_0118 portant élection du Maire,

Vu les signalements et constats établis par la Police municipale depuis le 26 mai 2025 relatifs à des troubles répétés à l'ordre public au sein du City-Stade situé au 197 rue des Landes (attroupements, tapage nocturne, dégradations, comportements violents...) ;

Considérant que ces faits troublent gravement la tranquillité publique, compromettent la sécurité des usagers et des riverains, et nécessitent une mesure temporaire de fermeture dans l'intérêt de l'ordre public ;

Considérant que le Maire est garant de la sécurité publique, de la tranquillité publique et se doit de veiller à son respect,

Considérant qu'au vu des derniers événements qui ont eu lieu dans l'enceinte du city stade, il est impératif de mettre en place des mesures protectrices,

**ARRÊTE**

**Article 1** — Le City-Stade situé au 197 rue des Landes au sein du complexe sportif Finaltéri est **fermé au public** à compter du Lundi 23 juin et ce jusqu'au 15 juillet 2025 inclus.

**Article 2** — L'accès au site est strictement interdit durant cette période. Tout contrevenant s'expose à des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 3** — La Directrice Générale des Services, la Police municipale et les services compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux abords du

site et publié sur le site internet de la Ville de Chatou.

**Article 4** — Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOTIFIÉ, le 20 juin 2026

PUBLIÉ, le 23 juin 2026

Signé électroniquement par : Michele  
GRELLIER

Date de signature : 20/06/2025

Qualité : Maire

